

# RÈGLEMENT

## ARTICLE 1 - OBJECTIF

En 2025, SEMAE (l'Interprofession des Semences et Plants) - 44, rue du Louvre – 75001 PARIS, organise la douzième édition du Grand Prix pour les Trophées Distributeurs de Lin de semences certifiées de lin high tech produites en Normandie / Hauts de France / Ile de France / autres régions.

Les 2 trophées ont pour objectif d'identifier et de valoriser les distributeurs de semences certifiées de lin high tech ayant mis en avant des initiatives en terme d'actions pour promouvoir et améliorer les ventes. Participation gratuite et sans obligation d'achat.

## ARTICLE 2 – PARTICIPATION ET CATEGORIE

Ce grand prix est réservé exclusivement aux distributeurs de semences certifiées de lin high tech recensés chez SEMAE. Un seul document par entreprise sera à envoyer et retenu par le jury.

Deux trophées seront décernés :

### Trophée du dynamisme

Ce trophée récompense le dynamisme de votre entreprise via les actions mises en place pour développer le marché des semences pour les semis 2025.

Pour le trophée du dynamisme, en cas d'ex aequo, un tirage au sort sera réalisé.

### Trophée de la performance

Une entreprise sera tirée au sort parmi toutes celles qui vendent 100 % de semences de lin high tech produites, triées, conditionnées et certifiées en Normandie / Hauts de France / Ile de France / autres régions.

Un seul trophée sera attribué par entreprise.

## ARTICLE 3 – JURY

Pour décerner les trophées, le jury interprofessionnel tiendra compte des critères qualitatifs et quantitatifs contenus dans le document envoyé.

Le jury se réserve le droit de refuser :

- les documents envoyés après la date limite de participation
- les documents ne répondant pas aux critères du concours.

Le jury n'est pas dans l'obligation de motiver ses décisions qui sont sans recours.

## ARTICLE 4 – PRIX

A chaque entreprise gagnante seront remis un trophée et un coffret week-end relais et château pour 2 personnes d'une valeur minimum de 500 €. Un seul trophée par entreprise.

Chaque entreprise participante qui enverra un document retenu par le jury selon l'article 3 recevra 1 lot secondaire en lin d'une valeur minimum de 30 €.

SEMAE se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à des circonstances imprévisibles, et de manière générale à un cas de force majeure tel que défini dans la jurisprudence française, de remplacer les lots annoncés par des lots de valeur équivalente. Les gagnants seront tenus informés des éventuels changements.

## ARTICLE 5 – CONFIDENTIALITE

Les documents reçus seront traités confidentiellement par le jury. Aucune information communiquée ne sera divulguée à des tiers.

## ARTICLE 6 – DEPOT DES DOCUMENTS DE PARTICIPATION

Le document de participation doit être complété dans son intégralité et signé. Il doit être envoyé avant le 25 avril 2025 à

*Communication@semae.fr*

## ARTICLE 7 – REMISE DES TROPHEES

La remise des trophées se fera à l'occasion de l'Assemblée Générale du SEMLIN, le 13 juin 2025, à Abbeville.

Les candidats s'engagent à être présents ou à se faire représenter par une personne de leur entreprise pour la remise des trophées.

SEMAE se réserve le droit de publier la liste des gagnants du jeu, les interviews et photos des gagnants. En cas de refus du lot par le gagnant, celui-ci ne sera pas remis en jeu. Les gagnants autorisent SEMAE à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom, photographie), sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Les participants peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant, en écrivant auprès de SEMAE dont le siège social se trouve 44 rue du Louvre - 75001 PARIS.

## ARTICLE 8 – RECOURS

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Les décisions du jury seront sans appel. SEMAE ne saurait être tenu responsable du report ou de l'annulation du grand prix 2025 pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Le présent règlement est régi par la loi française.

SEMAE se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception.

Pour tous renseignements : [communication@semae.fr](mailto:communication@semae.fr)



**semae**

Toutes les semences pour demain